

Postulat

Une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune

La lumière artificielle prend de plus en plus d'ampleur dans notre société friande d'activités nocturnes.

Cette évolution ne permet plus de limiter la réflexion uniquement au nombre de points lumineux permettant de sécuriser les chaussées. Il faut en effet amorcer une étude plus étendue sur ce développement qui touche aussi bien les activités sociales qu'économiques et qui fait partie intégrante des questions d'urbanisme.

Cela ne signifie pas que la lumière artificielle doit être présente partout et toute la nuit. Ni qu'elle doit être invasive ou excessive. Au contraire, les progrès technologiques constants permettent une gestion toujours plus pointue. Il est ainsi aujourd'hui possible de concentrer la lumière sur certains sites et de laisser d'autres espaces vivre selon les rythmes naturels.

En ville de Prilly, une telle réflexion devient prioritaire, afin de corriger un développement qui manque parfois de cohérence. Ainsi, il est aujourd'hui possible de voir :

- Des passages pour piétons qui ne sont pas directement éclairés
- Des luminaires qui diffusent beaucoup de lumière dans les habitations, même dans des chemins peu fréquentés
- Des luminaires dont l'utilité est toute relative
- Des lumières dirigées vers le ciel
- Des ambiances lumineuses assez sinistres
- Des éclairages privés gênants

Le présent postulat a donc pour but de demander à la Municipalité de se pencher sur l'opportunité de démarrer un « plan lumière », à l'instar de ce qui se passe dans d'autres villes.

Ce « plan lumière » doit avoir pour but :

- Concevoir une stratégie globale en matière de lumière artificielle
- Créer des ambiances valorisantes pour la ville de Prilly
- Eclairer sans aggraver, diminuer la pollution lumineuse
- Economiser l'énergie électrique

Les postulants proposent ainsi quelques pistes :

- Grands axes routiers : Favoriser une lumière plus proche de celle du jour, principalement pour éclairer les passages pour piétons afin de garantir un maximum de sécurité routière.
- Quartiers d'habitation en dehors des grands axes routiers : Eclairer de manière moins agressive et moins invasive. Eviter d'éclairer les façades des immeubles. Mettre l'accent sur les trottoirs et non sur la chaussée, ce qui permettrait de renforcer le sentiment de sécurité en évitant les nuisances dans les habitations.
- Réglementer les heures d'allumage des lumières à vocation purement commerciales (vitrines, enseignes, etc.)
- Eviter les éclairages orientés vers le ciel.

En conclusions, les soussignés demandent que le présent postulat soit transmis directement à la Municipalité pour qu'elle étudie la mise en œuvre d'un « plan lumière » qui fasse de Prilly une ville agréable, sécurisante et économe, de jour comme de nuit.